

Bachelor of Arts in Theater

Teatro di movimento - Physical Theater

ADMISSION AUX ÉTUDES

Condition d'admission:

- Âge compris entre 18 et 26 ans
- Maturité, maturité professionnelle ou formation équivalente d'une école secondaire et/ou talent artistique évident
- Avoir réussi l'examen préliminaire
- Avoir réussi l'examen d'admission
- Avoir passé la période probatoire

Bachelor of Arts in Theater

Teatro di movimento - Physical Theater

Considérations générales

Conformément aux accords de la Déclaration de Bologne, la Scuola Teatro Dimitri (STD) offre, à partir de 2005/2006, le Bachelor of Arts in Theater - Teatro di movimento.

Condition d' admission

L'immatriculation aux cours des études Bachelor demande les conditions suivantes:

- âge entre 18 e 26 ans
- maturité, maturité professionnelle ou formation équivalente d'une école secondaire et/ou un talent artistique évident
- avoir réussi l'examen préliminaire (4-5 heures)
- avoir réduit l'examen d'admission (3 jours)
- avoir passé la période probatoire (3 mois)

Examen préliminaire

L'examen préliminaire permet aux intéressés d'avoir une première impression sur la formation offerte par la STD.

1. Jeux et exercices simples d'échauffement musculaire. Critères d'observation: présence physique, plaisir du jeu, capacité de concentration, rapport aux partenaires et sens du rythme.
2. Training de danse en groupe introduisant brièvement diverses séquences chorégraphiques (avec aussi quelques éléments d'acrobatie). Présentation d'une création individuelle combinant cinq éléments.
3. Training d'improvisation en groupe. Présentation d'une improvisation individuelle.
4. Résultats de l'examen, commentaires. Informations sur la STD.

Modalité d'inscription

L'inscription à l'un des examens préliminaires publiés sur notre site (voir www.scuolateatrodimitri.ch/esame-preliminare) doit avoir lieu par e.mail ou par poste et être accompagnée d'une photo et d'un curriculum vitae. La taxe d'inscription de CHF 30.-- , risp. Euro 20.-- est à payer directement sur place ou par versement bancaire.

Les personnes qui se présentent à l'examen doivent être **obligatoirement** assurées contre les accidents. Prière de prendre des vêtements commodes et des chaussures de gymnastique.

Examen d'admission

1. Les participants à l'examen d'admission sont divisés en groupes et, pendant deux jours, suivent des leçons dans les matières principales de la STD (théâtre de mouvement, improvisation théâtrale, acrobatie, danse, rythme et voix).
2. Le troisième jour, chaque candidat présente une scène de son choix (pantomime, danse, clownerie, musique, etc.) intégrée dans un contexte théâtral. Durée max. 3,5 minutes.
3. La commission d'examen communique les résultats par écrit dans un délai d'un mois.

Modalité d'inscription

L'inscription doit avoir lieu par poste ou transmise directement. Elle comprend:

- un formulaire d'inscription dûment rempli, téléchargé de notre site ou demandé à la STD
- une photo passeport

- une attestation de maturité ou une copie du diplôme ou du certificat le plus haut obtenu (si une immatriculation auprès d'une haute école de Suisse a déjà été faite, ajouter une copie de la carte d'étudiant)
- une lettre de motivation (max. 1 page) justifiant le choix de la STD
- une confirmation du paiement de la taxe d'inscription de CHF 150.--

Les personnes qui se présentent à l'examen doivent être **obligatoirement** assurées contre les accidents.

Période probatoire

Les étudiants qui ont passé l'examen d'admission et dont la langue maternelle n'est pas l'italien doivent avoir un certificat de fréquentation d'un cours d'italien de niveau A1.

La période probatoire commence le 30 août 2010 et dure trois mois, temps pendant lequel les étudiants suivent un horaire régulier touchant à toutes les disciplines de bases enseignées à la STD.

L'impression obtenue par les enseignants durant les trois mois et les divers travaux collectifs et individuels présentés par les étudiants à fin novembre constitueront la base d'évaluation pour le choix définitif qui sera communiqué par écrit en date du 26 novembre 2010. Il s'en suivra l'immatriculation des étudiants admis aux études.

Modalité d'inscription

L'inscription doit avoir lieu par poste. Elle comprend:

- un contrat signé
- un règlement de la STD signé
- un certificat d'origine
- un certificat de domicile
- 2 photos passeport (pour les étudiants suisses) / 3 photos passeport (pour les étudiants étrangers)
- une copie du passeport ou de la carte d'identité
- une confirmation de paiement de la première taxe scolaire
- une copie de la carte d'assurance maladie / ev. formulaire E111 (pour les étudiants étrangers)
- un questionnaire personnel dûment rempli pour l'obtention de la contribution cantonale (pour les étudiants suisses) / questionnaire personnel (pour les étudiants étrangers).